



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
29 juin 2023
Français
Original : anglais

Deuxième session ordinaire de 2023
28-31 août 2023, New York
Point 3 de l'ordre du jour provisoire
Programmes de pays et questions connexes

**Descriptif de programme de pays pour la Mauritanie
(2024-2027)**

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
I. Rôle du PNUD au regard du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable	2
II. Priorités du programme et partenariats	5
III. Administration du programme et gestion des risques	9
IV. Contrôle de l'exécution et évaluation du programme	10
Annexe	
Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour la Mauritanie (2024-2027)	12



I. Rôle du PNUD au regard du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable

1. Avec la deuxième plus grande réserve de gaz naturel au monde (4,7 milliards de pieds cubes par habitant en 2022), l'une des plus longues frontières côtières d'Afrique, plus de 30 millions de têtes de bétail et la biodiversité marine la plus riche au monde, la Mauritanie dispose d'un potentiel presque sans égal en matière d'énergie renouvelable. Le pays est en bonne position pour devenir un centre mondial de la transition vers l'énergie verte et un chef de file dans le domaine de l'élevage et de l'économie bleue, ce qui favorisera une transformation économique rapide au profit de plus de 4,5 millions de Mauritaniens.

2. La Mauritanie, un pays à revenu intermédiaire qui est entré dans le groupe des pays à développement humain moyen en 2021 avec un indice de 0,556¹, a de bonnes chances de parvenir à un développement économique inclusif et durable. Son économie, dynamisée par les industries extractives (22 % du produit intérieur brut – PIB) et les services (40 % du PIB), a redémarré pour atteindre un taux de croissance annuel de 2,4 % en 2021, absorbant les effets combinés des crises multidimensionnelles, avant d'augmenter de 5,3 % en 2022². Le pays, qui exporte des matières premières (notamment le fer, l'or et le poisson), a connu un déficit commercial entre 2019 et 2021 (de -7,1 % à -5,9 % du PIB)³. Ce déficit, dû en partie aux importations de capitaux extractifs financés sur ressources extérieures, pourrait être comblé à partir de 2024 avec le développement des champs de gaz et les exportations prévues. Toutefois, le pays reste largement tributaire des importations de denrées alimentaires et de produits pétroliers.

3. Le pays s'oriente vers une industrialisation durable, en s'appuyant sur l'exploitation de son vaste potentiel minier et le développement de ses ressources primaires, tout en tirant parti d'une gouvernance macroéconomique saine. Le maintien de la stabilité macroéconomique au moyen d'équilibres budgétaires durables (2,2 % du PIB en 2021)⁴, d'une faible inflation (4,6 % en 2021), d'une gestion prudente de la dette (41,8 % du PIB) et d'une politique monétaire adaptative, a créé un environnement relativement prévisible pour les investissements du secteur privé afin de stimuler la croissance économique, de lutter contre la pauvreté et d'atteindre les objectifs de développement durable (ODD).

4. En abandonnant progressivement les combustibles fossiles pour devenir un acteur majeur du secteur de l'hydrogène d'ici à 2040⁵, l'économie bleue et verte de la Mauritanie pourra faire fond sur la pêche, l'agriculture et l'élevage pour réaliser son énorme potentiel de transformation. Ces facteurs déterminants constituent la base d'un tissu économique diversifié, soutenu par le programme national de transformation numérique comme outil transversal pour accélérer la croissance inclusive et durable. La croissance économique de la dernière décennie a été relativement favorable aux pauvres, avec une baisse de la pauvreté monétaire (de 30,9 % en 2014 à 28,2 % en 2019)⁶ et des inégalités (l'indice de Gini est passé de 0,34 en 2014 à 0,32 en 2019). Au niveau politique, le Gouvernement mauritanien s'est engagé à renforcer l'état de droit grâce à des systèmes de gouvernance inclusifs faisant respecter les droits de l'homme ainsi qu'à créer des institutions fortes favorisant la cohésion sociale. Le Gouvernement vise à réduire progressivement les

¹ Rapports sur le développement humain, 2020 et 2022.

² Fonds monétaire international (FMI), rapport de consultation au titre de l'article IV, 2022.

³ Rapport établi par les services du FMI, 2022 : IMF article 4, 2022.pdf.

⁴ FMI, rapport de consultation au titre de l'article IV, 2022.

⁵ Fiche d'information sur l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives, avril 2022.

⁶ Agence nationale de la statistique, de l'analyse démographique et économique (ANSADE), 2021.

inégalités de genre persistantes, illustrées par l'écart entre le taux de participation des hommes (64,1 %) et des femmes (26 %) ⁷ au marché du travail, alors que les postes politiques occupés par des femmes sont passés de 34 à 40 %. Certaines professions, comme la magistrature, sont dominées par les hommes (il n'y a que deux magistrates, 30 greffières et 8 avocates).

5. Malgré ces progrès, le bilan commun de pays 2022 de l'Organisation des Nations Unies fait état de difficultés liées à une croissance faible et fragile ainsi que de progrès à réaliser pour une plus grande inclusion. L'économie est vulnérable aux chocs extérieurs et la population est confrontée à de multiples privations : faible niveau d'intégration des femmes dans toutes les sphères sociopolitiques et économiques, qui se traduit par une augmentation des taux de pauvreté multidimensionnelle ; accès insuffisant aux mécanismes de financement et d'assurance ; et faible niveau de qualification de la main-d'œuvre, en décalage avec les besoins du marché du travail et les possibilités d'emploi durable ⁸, le tout combiné à des mécanismes de protection sociale insuffisants. La gouvernance publique reste un défi sur le plan de l'efficacité, de la responsabilité et de la qualité des services fournis, malgré les progrès réalisés ces dernières années. Par ailleurs, en plus de son exposition aux risques de réapparition de la COVID-19 et aux menaces sécuritaires liées au contexte sahélien, la Mauritanie est l'un des pays les plus vulnérables aux changements climatiques, avec un indice de risque climatique de 63 en 2021.

6. Pour relever ces défis, le Gouvernement a élaboré la Stratégie de croissance accélérée et de prospérité partagée (« SCAPP II ») et le programme prioritaire élargi du Président (« ProPEP 2020 »), qui s'articulent autour de trois priorités stratégiques : a) une croissance inclusive, forte et durable ; b) le capital humain et les services sociaux de base ; et c) la gouvernance sous tous ses aspects. En ce qui concerne la durabilité environnementale, la Mauritanie a fixé une contribution nationale ambitieuse de 92 % de réduction des émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2030, ce qui fournit un cadre pour la mise en œuvre de l'Accord de Paris et le suivi de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (2022). Elle a également mis en place une stratégie nationale de transition énergétique dont l'objectif est l'accès universel à l'énergie. Les possibilités d'accélérer le Programme de développement durable à l'horizon 2030 grâce à un modèle de partenariat public-privé sont nombreuses.

7. Le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable a agencé la réponse du système des Nations Unies autour de trois piliers stratégiques, afin de : a) relever les défis de la diversification économique et de la répartition inclusive des fruits de la croissance ; b) combler les lacunes dans l'offre de services sociaux de base et dans la promotion du développement du capital humain ; et c) mettre en place des mécanismes de gouvernance inclusifs et responsables pour fournir des services publics, centrés sur les obligations en matière de droits de l'homme à l'égard de l'ensemble de la population, en particulier les femmes et les groupes marginalisés.

8. En accord avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030, l'Agenda 2063, la promesse pour l'Afrique et la stratégie de renforcement de la résilience au Sahel, et tirant les leçons de l'évaluation finale du programme de pays 2018-2023, le nouveau programme 2024-2027 représente les contributions du PNUD à l'appui des efforts de développement du Gouvernement et du système des Nations Unies en Mauritanie. À la suite d'un vaste processus de consultation avec le Gouvernement et d'autres parties prenantes nationales, le programme est conforme

⁷ Banque mondiale.

⁸ Le chômage des jeunes était estimé à 14 % dans la tranche d'âge des 15-24 ans, et le sous-emploi à 31 % (Organisation internationale du Travail, 2020).

au plan de développement national 2021-2025 et crée les conditions propices à une transformation socio-économique et à un développement durable.

9. La contribution du PNUD à ces objectifs s'appuie sur ses avantages comparatifs avérés au sein du système des Nations Unies en Mauritanie. Le programme s'inspire des résultats de l'évaluation du programme 2018-2023 et, souligne la valeur ajoutée du PNUD en tant qu'entité multisectorielle du système des Nations Unies. Le PNUD a permis d'accélérer les transformations structurelles dans de multiples secteurs, d'intensifier la réalisation des objectifs de développement durable en Mauritanie en tirant parti du financement islamique pour le développement, l'innovation et la transition numérique inclusive ; de créer les conditions pour la transition énergétique et l'amélioration de la prestation des services publics ; et de débloquer des possibilités d'emploi pour les jeunes et les femmes tout en favorisant l'accès à la justice pour une paix durable dans le pays et la région. Le programme a couvert plus de 62 % des régions et modifié la vie de plus de la moitié de la population nationale. Le soutien en matière de conseils, et de conduite des opérations et de la réflexion que le PNUD a apporté au Gouvernement a favorisé la mise en œuvre de solutions de développement dans des secteurs prioritaires, tels que le système de santé – en particulier pendant la pandémie de COVID-19 – la justice, la transition énergétique, l'emploi des jeunes et des femmes, la participation citoyenne et le volontariat, ainsi que les systèmes de planification nationale, et a influencé la voie du développement empruntée par le pays. À la suite des interventions du PNUD, le Gouvernement a mobilisé plus de 118 millions de dollars pour financer les besoins de développement prioritaires dans la région la plus vulnérable. Un fonds présidentiel spécifique a été mis en place pour promouvoir l'emploi des jeunes, en accordant une attention particulière aux jeunes femmes. Des réformes du secteur de la justice, axées sur la prestation de services judiciaires locaux, ont été lancées et des organes directeurs nationaux ont été créés pour exploiter le potentiel de la transformation numérique et du financement du développement par la zakat.

10. Le descriptif de programme de pays et l'évaluation finale du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable 2018-2023 ont montré que PNUD pouvait intensifier son programme pour : a) encourager l'emploi des jeunes, l'entrepreneuriat des femmes et les chaînes de valeur vertes ; b) consolider la décentralisation afin de favoriser le développement économique local intégré et la résilience face aux changements climatiques ; c) accélérer la transition énergétique durable, en se concentrant sur les régions les plus fragiles ; d) renforcer les espaces démocratiques ainsi que l'état de droit, les droits de l'homme, la paix et la sécurité, en luttant contre la radicalisation et l'extrémisme violent et en favorisant une plus grande participation des jeunes et des femmes aux processus politiques ; et e) accélérer la transformation numérique et l'innovation comme leviers de la modernisation du secteur public.

11. Pour réaliser ces objectifs, et en s'appuyant sur le mandat du PNUD et son avantage comparatif, le programme de pays permettra d'atteindre les résultats grâce à deux piliers du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable : a) la croissance économique inclusive et la résilience ; et b) une gouvernance consolidée pour la démocratie, la justice, la paix et la sécurité, afin de relever les défis multidimensionnels qui ont été diagnostiqués. Le PNUD saisira les occasions offertes par l'image positive du pays dans le Sahel – l'adoption nationale la plus élevée des priorités du programme – et le succès définitif du programme final.

12. Sur la base des enseignements tirés des précédentes évaluations du programme de pays, des recommandations du bilan commun de pays et de l'évaluation finale du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable 2018-2023, ce programme s'articule autour d'une approche de programmation par

portefeuille, avec un mélange équilibré d'interventions concentrées géographiquement intégrant les questions liées au genre et à la jeunesse, en se concentrant sur les possibilités de gouvernance et de transformation économique pour en faire profiter les communautés éloignées et les groupes vulnérables et faciliter les partenariats public-privé et l'atténuation des changements climatiques.

II. Priorités du programme et partenariats

13. S'appuyant sur la cohérence et la complémentarité de tous les membres de l'équipe de pays, la nouvelle proposition de valeur du PNUD mettra en avant le rôle d'intégration des objectifs de développement durable pour tirer parti des investissements du système des Nations Unies dans l'aide humanitaire et le relèvement rapide. Grâce à l'adaptation locale des ODD, la proposition du PNUD permettra de réaliser l'aspiration de la Mauritanie à devenir un pays moderne, stable et démocratique, capable d'offrir des services de qualité à ses citoyens. Ce programme vise à s'assurer que, d'ici à 2027, les groupes vulnérables deviennent les agents et les bénéficiaires d'une création de richesse continue, peuvent résister aux chocs multidimensionnels en créant des emplois durables et des revenus accrus, et jouissent de leurs droits fondamentaux dans un environnement sûr, pacifique et respectueux de l'environnement. La théorie du changement suggère que ces objectifs peuvent être atteints en remplissant les conditions préalables précisées.

14. Deux objectifs stratégiques sous-tendent la théorie du changement du PNUD pour accélérer la réalisation des ODD en Mauritanie : a) la transformation structurelle des secteurs productifs en moyens d'action pour un développement économique inclusif et durable, qui générera des revenus pour le Gouvernement et la population. Des interventions structurées permettront de tirer le meilleur parti des économies verte et bleue (l'agriculture, l'élevage et la pêche), domaines clés de l'économie nationale, en encourageant le développement du secteur privé au moyen de partenariats public-privé ; et b) une gestion publique réactive, transformatrice et humaine, dynamisée par la modernisation des services publics afin d'en accroître l'efficacité et l'accessibilité, y compris pour les groupes les plus vulnérables. Les interventions utiliseront la transformation numérique de la fonction publique comme base pour la modernisation et comme garantie d'efficacité et de transparence dans la gestion des services publics. Le PNUD mettra en avant l'approche par portefeuille comme moyen de fournir un ensemble intégré de services aux populations rurales et périurbaines, principalement dans six régions : Hodh ech-Chargui, Hodh el-Gharbi, Assaba, Guidimaka, Tagant et Nouakchott. Il cherchera à développer les chaînes de valeur verte et bleue pour les petites et moyennes entreprises, la justice, l'énergie, le numérique, les modes de production durables, et la formation. L'approche du programme de développement communautaire accéléré permettra d'adapter les objectifs de développement durable aux conditions locales et de doter 200 villages d'énergie verte, de services sociaux et d'infrastructures économiques. Il sera tenu compte des changements climatiques dans les questions de gouvernance environnementale, notamment la mise en œuvre de la contribution déterminée au niveau national, la gestion durable de l'environnement et des déchets, et la prévention des risques de catastrophes naturelles.

15. Le PNUD investira dans des interventions catalytiques pour accélérer l'innovation, la transformation numérique, le développement du secteur privé et le financement du développement, et soutiendra ainsi les politiques nationales dans ces quatre domaines. Pour garantir une participation égale de tous les groupes de population, y compris ceux qui sont historiquement laissés pour compte, le PNUD s'associera au programme des Volontaires des Nations Unies (VNU) et utilisera le volontariat comme outil transversal pour accélérer le Programme 2030.

16. L'offre du PNUD s'appuie sur l'ensemble des six solutions types dans le cadre d'un portefeuille intégré d'interventions. Les liens entre les priorités du programme et les ensembles de solutions types pour accélérer la réalisation des objectifs de développement durable en Mauritanie sont les suivants :

Accélérer une transformation structurelle, inclusive et durable de l'économie qui renforce la résilience

17. Les interventions du PNUD viseront à créer les conditions permettant de placer les secteurs productifs (agriculture, élevage et pêche) en position de moteurs d'un développement économique inclusif et durable grâce à la promotion des investissements du secteur privé et à la création de possibilités d'emploi durable pour les jeunes, les femmes et les personnes handicapées.

18. Le PNUD soutiendra le Gouvernement dans la création d'un environnement susceptible d'attirer les investissements privés dans les secteurs productifs, en particulier la transformation du bétail, en partenariat avec l'Agence nationale d'investissement et la Banque africaine de développement (BAfD). En collaboration avec le Gouvernement, le PNUD mettra à disposition des cartes d'investisseurs pour les objectifs de développement durable et des financements innovants afin d'attirer des investissements étrangers directs conformes aux objectifs de développement durable.

19. En partenariat avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), le Fonds international de développement agricole (FIDA) et le Gouvernement, le PNUD travaillera avec la Banque mondiale et la BAfD pour créer les conditions d'une diversification économique inclusive et renforcer le développement du secteur privé par : a) la promotion de chaînes de valeur intégrées (agriculture, pêche, élevage) et d'infrastructures innovantes dans les secteurs productifs au moyen de partenariats public-privé ; et b) la création de cadres politiques et stratégiques nationaux propices à la structuration des investissements dans les secteurs productifs, notamment l'amélioration de la gouvernance des ressources naturelles et le développement des industries légères. L'inclusion économique du secteur informel sera poursuivie grâce à des mesures d'appui intégrées visant à faciliter l'accès au financement pour les plus vulnérables, et à un système de protection sociale durable lié aux économies circulaires afin d'améliorer les conditions de vie et de prévenir l'extrémisme violent. Le programme s'appuiera sur la Zone de libre-échange continentale africaine et sur les partenariats existants du Gouvernement avec la BAfD, les pays arabes, l'Europe et le Moyen-Orient.

20. En collaboration avec ONU-Femmes et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), le PNUD travaillera avec le Gouvernement, la Banque mondiale et la BAfD pour guider l'élaboration et la mise en œuvre de programmes pour l'entrepreneuriat des femmes afin de promouvoir leur accès au financement dans ladite zone de libre-échange. Le programme s'appuiera sur des missions visant à soutenir le développement des compétences entrepreneuriales des femmes en encourageant celles-ci à diriger des petites et moyennes entreprises nationales pour accéder de manière durable aux marchés locaux et internationaux.

21. En partenariat avec l'Organisation internationale du travail (OIT), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et l'Union européenne, le PNUD travaillera avec le Gouvernement pour améliorer l'employabilité des jeunes. Le programme aidera l'Agence nationale pour l'emploi à développer le projet national de stages destinés aux jeunes (*Mouravagha*), expérimenté avec l'aide du PNUD.

22. Pour soutenir une transition énergétique équitable, et en partenariat avec le Fonds pour l'environnement mondial, le Fonds vert pour le climat, l'Agence internationale pour les énergies renouvelables, la BAFD et le secteur privé, le PNUD et le Gouvernement élaboreront des solutions énergétiques durables pour la revitalisation de l'économie locale et des solutions de développement intégrées dans les communautés rurales isolées. Le programme renforcera la résilience des communautés face aux chocs grâce à la mise en place d'un système national d'alerte rapide pour la prévention et la gestion des risques et des catastrophes. Le PNUD s'appuiera sur son programme régional de réduction des risques de catastrophes pour former un partenariat avec l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), soutenir l'élaboration d'une stratégie nationale complète alignée sur les normes internationales et établir un plan d'urgence et d'intervention, promouvoir l'urbanisation durable avec des outils d'orientation et leur mécanisme opérationnel, et prévenir durablement les risques d'ensablement et d'inondation.

23. La coopération Sud-Sud stimulera l'apprentissage des meilleures pratiques en matière de transition énergétique et la constitution d'un portefeuille de partenariats public-privé dans la région.

Une gouvernance inclusive, équitable, responsable et transparente

24. L'offre du PNUD en matière de gouvernance permettra d'améliorer les mécanismes de gouvernance inclusifs, participatifs, équitables et transparents. En s'appuyant sur ses avantages comparatifs, le PNUD concentrera ses efforts sur les missions suivantes : a) mettre en place des cadres et des mécanismes favorisant la participation des citoyens aux processus démocratiques et à la responsabilité des autorités publiques, en particulier en ce qui concerne les femmes et les jeunes ; b) moderniser l'administration publique en utilisant la transformation numérique pour renforcer l'efficacité et la responsabilité ; c) rapprocher la justice du citoyen ; d) renforcer la décentralisation ; et e) consolider les cadres de planification stratégique et de suivi pour les politiques publiques, y compris le financement mixte conforme à la durabilité environnementale, et pour l'égalité des sexes.

25. Le PNUD travaillera avec le Gouvernement, la société civile et les médias pour renforcer la gouvernance démocratique en élargissant la participation des citoyens aux processus électoraux et à la responsabilité des autorités publiques.

26. En collaboration avec l'Union européenne, la France et le Fonds pour la consolidation de la paix, le PNUD continuera d'aider les acteurs gouvernementaux et non étatiques à renforcer l'état de droit, la cohésion sociale et la lutte contre l'extrémisme violent. Le PNUD collaborera avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), les donateurs bilatéraux et le Gouvernement pour mettre en œuvre des solutions numériques afin d'accélérer l'accès à la justice dans les zones reculées et d'améliorer les services juridiques, tout en veillant à mettre en place des mécanismes pour améliorer l'accès des femmes au système judiciaire.

27. En partenariat avec le Gouvernement, la Banque mondiale, l'Estonie et la Norvège, et en collaboration avec le Ministère fédéral allemand de la coopération économique et du développement (« BMZ »), le PNUD travaillera avec l'Agence nationale du numérique pour rendre opérationnel le programme numérique national 2022-2025, sur lequel repose la modernisation du secteur public. Le programme sera centré sur le déploiement de solutions numériques qui accélèrent la fourniture de services publics aux plus pauvres et modernisent l'administration publique.

28. En s'appuyant sur le potentiel du laboratoire d'accélération, le PNUD et le Gouvernement s'associeront au BMZ et à des fondations pour créer un environnement

favorable à l'innovation, qui servira de moteur de l'autonomisation des jeunes. Le programme viendra appuyer la mise en place d'un pôle national d'innovation et de son infrastructure.

29. En ce qui concerne la décentralisation, le PNUD collaborera avec le Gouvernement, l'Association des maires, la Banque mondiale, l'Espagne, le BMZ et l'Agence française de développement (AFD). Le PNUD consolidera et développera les mécanismes locaux de gouvernance des objectifs de développement durable pour pouvoir planifier et suivre le développement inclusif et participatif, et pour accélérer l'impact des ODD, par l'intermédiaire d'agences de développement infranationales et de plateformes numériques. Le PNUD, avec les membres de l'Alliance pour le Sahel, les organismes des Nations Unies et l'Agence régionale de développement du Hodh ech-C-hargui, reproduira les mécanismes d'accélération des ODD qui ont été couronnés de succès dans les cinq régions prioritaires.

30. Pour contribuer aux résultats du plan-cadre de coopération sur les questions de genre, et dans le cadre de la stratégie 2022-2025 relative aux questions de genre du bureau de pays, une offre spécifique ciblera l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes au moyen de programmes conjoints avec ONU-Femmes, le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et d'autres organismes des Nations Unies afin de mettre à jour la stratégie nationale en matière de genre, les mesures concernant l'égalité des sexes dans l'administration publique, et le label égalité des genres. Un service de conseil à guichet unique pour les femmes (la « Maison de la femme ») sera mis en place pour renforcer les compétences des femmes en matière de direction et d'innovation.

31. En partenariat avec la Banque mondiale et l'Union européenne, le PNUD soutiendra le renforcement des mécanismes qui améliorent l'efficacité des politiques publiques. Le PNUD travaillera avec d'autres organismes des Nations Unies pour mettre en place des mécanismes intégrés de coordination et de financement pour la SCAPP, tout en explorant des pistes avec le Gouvernement et le mécanisme national pour la planification stratégique, la budgétisation et le suivi du développement. Un cadre national de financement intégré sera élaboré en adoptant une approche intersectorielle et coordonnée. Le PNUD continuera à promouvoir la gouvernance environnementale, en particulier l'intégration des mesures liées aux contributions déterminées au niveau national dans la planification stratégique, avec la participation engagée de la société civile et des communautés locales, notamment en ayant recours au volontariat. En collaboration avec l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID), le PNUD encouragera la transparence dans les industries extractives dans le cadre de l'Initiative pour la transparence des industries extractives.

32. En ce qui concerne le financement des objectifs de développement durable, le PNUD travaillera avec le Gouvernement pour élaborer une stratégie intégrée de mobilisation des ressources pour la SCAPP, en partenariat avec les communautés de donateurs traditionnels et non traditionnels, le secteur privé, les organisations multilatérales (telles que la Banque mondiale, le FMI et l'Union européenne) et les communautés économiques (la Ligue arabe, l'Union du Maghreb arabe et la Communauté des États sahélo-sahariens). Cette approche permettra de tirer parti du financement public-privé et d'accroître le financement du développement par la zakat.

33. Le PNUD s'efforcera de faciliter la mise en place de plateformes multisectorielles avec les organisations de la société civile, l'Université de Nouakchott, l'Agence estonienne de gouvernance, le secteur privé (grâce à l'Union nationale du patronat mauritanien), des fondations et les autorités locales décentralisées, afin de rendre opérationnelle une approche d'intelligence collective

pour une mise en œuvre efficace du programme et un plan conjoint de contrôle de l'exécution et d'évaluation afin d'obtenir ensemble des résultats à fort impact.

34. Conformément à la stratégie de partenariat du bureau, le programme s'appuiera sur la coopération Sud-Sud pour encourager l'apprentissage des meilleures pratiques. Le programme comprendra des partenariats gouvernementaux avec la Jordanie, la Malaisie, le Maroc, le Qatar, le Rwanda, le Sénégal, la Türkiye et d'autres pays⁹, pour s'inspirer d'initiatives réussies en matière de transformation numérique, de modernisation du secteur public, d'accès à la justice, d'accélération des ODD et de transformation de la chaîne de valeur, promouvoir le renforcement des capacités et fixer des critères de référence.

III. Administration du programme et gestion des risques

35. Le présent descriptif de programme de pays donne un aperçu de la contribution du PNUD aux résultats nationaux et constitue le principal moyen pour rendre compte au Conseil d'administration de la mesure dans laquelle les résultats correspondent aux objectifs fixés ainsi que de l'utilisation des ressources allouées au programme. Pour chaque niveau (pays, région et siège), les responsabilités afférentes au programme de pays sont énoncées dans les [politiques et procédures régissant les programmes et opérations](#) du PNUD, ainsi que dans le [dispositif de contrôle interne](#).

36. Le programme sera exécuté sur le plan national. Si nécessaire, l'exécution nationale peut être remplacée par l'exécution directe pour tout ou partie du programme en cas de force majeure. La politique harmonisée concernant les transferts de fonds sera appliquée en coordination avec les autres entités des Nations Unies de façon à gérer les risques financiers. Les définitions et les classifications des coûts afférents aux activités de programme et aux activités visant l'efficacité du développement seront appliquées aux différents projets concernés.

37. Conformément à la décision 2013/9, le PNUD veillera à ce que tous les coûts directs associés à l'exécution de projets soient imputés aux projets concernés. Durant la mise en œuvre du programme, le PNUD vérifiera que les diverses structures et procédures sont « adaptées aux objectifs fixés » et suffisamment souples pour s'adapter à d'éventuelles évolutions, à la réforme du système des Nations Unies pour le développement et au plan stratégique pour la période 2018-2021.

38. Dans des situations de programmation complexes, la mise en œuvre directe, soutenue par une collecte et une analyse conscientes des données et alignée sur une gestion efficace des risques, la production de données probantes et une mise en œuvre adaptative des programmes, garantira la responsabilité. L'appropriation nationale et la responsabilité mutuelle des résultats du développement seront renforcées par des plans de travail annuels conjoints et des examens alignés sur les priorités nationales, avec le Gouvernement, les partenaires de réalisation et les représentants des groupes ciblés.

39. Le bureau de pays utilisera les normes d'assurance qualité ainsi que des mécanismes de gestion des risques sociaux et environnementaux et d'obligation stricte de rendre compte du PNUD. La politique de gestion du risque institutionnel orientera la conception et la mise en œuvre de tous les programmes et projets. Le comité exécutif du Plan-cadre de coopération pour le développement durable des Nations Unies coordonnera et guidera la mise en œuvre du programme. Les comités de pilotage du portefeuille de programmes thématiques présidés par le PNUD travailleront avec les partenaires de réalisation pour aligner le dispositif d'application

⁹ Sur la base des résultats et des meilleures pratiques des pays.

du principe de responsabilité de la politique de gestion du risque institutionnel. Toutes les interventions du programme encourageront les pratiques qui luttent contre l'inégalité de genre et les normes sociales négatives qui y sont liées, et au moins 50 % du budget sera consacré à l'égalité des genres et à l'autonomisation des femmes.

40. Les risques liés à la gestion des changements de dirigeants politiques, y compris les élections, pourraient entraver la bonne mise en œuvre du programme. Pour atténuer ces risques, le PNUD adoptera une approche axée sur le cycle électoral en fournissant un soutien aux principales parties prenantes avant, pendant et après les élections. Les risques associés à une mobilisation insuffisante des ressources peuvent affecter le déploiement de l'offre du programme. Pour atténuer ces risques, le PNUD adoptera une approche de cocréation avec le Gouvernement afin d'élaborer une stratégie commune de mobilisation des ressources pour chaque pilier et de tirer parti de la participation du Gouvernement aux coûts pour les programmes stratégiques. Les menaces pour la sécurité pourraient s'intensifier et empêcher la mise en œuvre du programme dans tout le pays, ou une partie de celui-ci. Le PNUD surveillera le contexte sécuritaire avec le Gouvernement et l'ensemble de l'équipe des Nations Unies afin d'anticiper toute montée ou baisse des activités. En collaboration avec les organisations de la société civile et les volontaires locaux, le PNUD facilitera l'adaptation des stratégies de mise en œuvre. Pour réduire les risques liés à la faiblesse du contrôle de l'exécution et de l'évaluation ainsi qu'aux capacités en matière de données, le PNUD, en partenariat avec le FNUAP et l'UNICEF, soutiendra l'Agence nationale de la statistique en renforçant les capacités nationales à fournir des données ventilées actualisées et une analyse détaillée du capital humain et des services sociaux.

41. La réduction des risques liés au programme garantira la durabilité et l'efficacité des interventions de développement. Le PNUD se concentrera sur le renforcement des capacités du Gouvernement et des partenaires de réalisation dans le cadre de l'approche harmonisée. Des mesures spéciales seront prises pour répondre aux demandes du Gouvernement et garantir des réactions rapides aux situations de crise et d'urgence. Entre autres mesures pour faire face à des imprévus, des moyens supplémentaires disponibles et un plaidoyer de haut niveau seront envisagés afin d'atténuer les risques contextuels et opérationnels, en s'appuyant sur les centres de services régionaux et mondiaux du PNUD, y compris la réalisation d'une vérification préalable des partenaires privés potentiels.

42. La stratégie de partenariat et de mobilisation des ressources du PNUD s'appuiera sur la participation du Gouvernement aux coûts tout en élargissant les partenariats aux donateurs traditionnels et non traditionnels, aux institutions financières internationales, au financement vert pour le climat, au secteur privé et aux fondations. La stratégie s'appuiera sur la collaboration étendue avec le centre de services régional, et permettra de recueillir et de diffuser les meilleures pratiques mondiales en matière de coopération Sud-Sud, d'innovation, de gestion des connaissances et de conduite de la réflexion.

IV. Contrôle de l'exécution et évaluation du programme

43. Conformément au Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable en Mauritanie, le PNUD a fait du contrôle de l'exécution et de l'évaluation un levier stratégique transversal dans la structuration, le suivi et l'évaluation de ses interventions, en s'attachant particulièrement à l'analyse systématique des données traditionnelles et non conventionnelles pour les décisions concernant la gestion des programmes et de la stratégie. Lors de la mise en œuvre de son plan de contrôle de l'exécution et d'évaluation, le PNUD accordera une attention

particulière aux résultats du programme, et les données de référence proviendront principalement des rapports nationaux, des ministères concernés, des instituts de recherche et des rapports régionaux et internationaux reconnus.

44. En tant que partie prenante du Groupe de travail du contrôle et de l'évaluation des Nations Unies, le PNUD, en partenariat avec d'autres organismes des Nations Unies, soutiendra les efforts du Gouvernement pour mener des analyses supplémentaires en vue de rendre les concepts de pauvreté, de vulnérabilité, de transition numérique, de transition énergétique, de durabilité environnementale et d'inégalité opérationnels dans le cadre du programme de pays et du Programme 2030. Des rapports trimestriels et annuels seront produits et les indicateurs clés seront saisis dans UN-Info. Deux évaluations à mi-parcours seront réalisées afin de dresser un bilan et d'apporter les ajustements nécessaires pour atteindre les résultats prévus. Une évaluation sommative du programme et une évaluation de la prise en compte des questions de genre seront réalisées vers la fin du cycle du programme.

Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour la Mauritanie (2023-2027)

Priorité ou objectif du pays : Stratégie de croissance accélérée et de prospérité partagée (SCAPP 2021-2030 et son plan d'action 2021-2025), priorité stratégique 1. Promouvoir une croissance forte, durable et inclusive (ODD 1, 2, 7, 8, 9, 12, 13, 14, 15 et 16)

Réalisation 1 énoncée dans le Plan-cadre de coopération faisant intervenir le PNUD : D'ici à 2027, la population mauritanienne, en particulier les personnes les plus vulnérables et marginalisées, bénéficie activement d'un processus de développement national durable, qui est plus diversifié et résilient face aux chocs économiques et environnementaux, et favorise la réduction des inégalités.

Réalisation 1 correspondante du plan stratégique. Transformation structurelle accélérée, notamment en ce qui concerne les transitions écologique, inclusive et numérique

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (dollars des États-Unis)</i>
<p>Indicateur 1.1. Contribution de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche au PIB national</p> <p>Niveau de référence (2021) Total du secteur primaire : Élevage : 10 % Pêche : 5,6 % Agriculture : 3,4 %</p> <p>Niveau cible (2025) Total du secteur primaire : 25 % Élevage : 12 % Pêche : 8 % Agriculture : 5 %</p>	<p>Source : Annuaire statistique</p> <p>Fréquence : Annuelle</p> <p>Responsable : ANSADE</p>	<p>Réalisation 1.1. Les acteurs publics et privés, y compris le secteur informel et les partenaires sociaux, ont la capacité et les outils nécessaires pour développer des secteurs économiques inclusifs et durables qui créent des emplois décents.</p> <p>Indicateur 1.1.1 Nombre de petites et moyennes entreprises, d'industries ou de coopératives soutenues par le PNUD qui démarrent leurs activités dans les chaînes de valeur de l'agriculture et de l'élevage</p> <p>Niveau de référence : 164 (2022)</p> <p>Niveau cible : 500 (2027)</p> <p>Source : Agence de promotion des investissements en Mauritanie (APIM)</p> <p>Fréquence : Annuelle</p> <p>Indicateur 1.1.2 Nombre de femmes et de jeunes employés dans des emplois verts</p> <p>Niveau de référence (2022) Femmes : 70 Jeunes : 130</p> <p>Niveau cible (2027) Femmes : 417 Jeunes : 833</p> <p>Source : Agence nationale pour l'emploi</p> <p>Fréquence : Annuelle</p> <p>Indicateur 1.1.3 Nombre d'outils ou de mécanismes consolidés pour promouvoir le commerce dans la Zone de libre-échange continentale africaine</p> <p>Niveau de référence : 1 (2022)</p>	<p>Ministères chargés des affaires économiques, de la pêche et de l'économie maritime, de l'agriculture, de l'élevage, du commerce, de la transformation numérique et de l'énergie</p> <p>Agence de promotion des investissements en Mauritanie (APIM)</p> <p>FAO, UNOPS, FIDA, ONU-Femmes, CNUCED</p> <p>OIT, UNICEF, OIM, Fonds pour l'environnement mondial, Fonds vert pour le climat</p> <p>Agence internationale pour les énergies renouvelables, Banque mondiale, Banque asiatique de développement (BAsD)</p> <p>Union européenne, pays arabes, Europe et Moyen-Orient</p>	<p>Ressources ordinaires : 4 000</p> <p>Autres ressources : 13 000,36</p>
<p>Indicateur 1.2. Taux d'emploi</p> <p>Niveau de référence (2019) Total : 40,2 % Femmes : 25,5 % Hommes : 57,8 %</p> <p>Niveau cible (2027) Femmes : 30 % Hommes : 62 %</p>	<p>Source : ANSADE</p> <p>Fréquence : Annuelle</p> <p>Responsable : OIT</p>			

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (dollars des États-Unis)
<p>Indicateur 1.3. Taux de couverture des besoins alimentaires par la production locale</p> <p>Niveau de référence (2021) : 21 %</p> <p>Niveau cible (2027) : 12 %</p>	<p>Source : Enquêtes agricoles</p> <p>Fréquence : Annuelle</p> <p>Responsable : Ministère de l'agriculture</p>	<p>Niveau cible : 4 (2027)</p> <p>Source : ANSADE</p> <p>Fréquence : Annuelle</p> <p>Réalisation 1.2. Les systèmes de protection sociale intègrent des services adéquats, accessibles et inclusifs pour les plus vulnérables, et prennent en considération leur capacité d'adaptation aux chocs.</p>		
<p>Indicateur 1.4.a. Taux d'accès à l'énergie</p> <p>Niveau de référence (2021)</p> <p>Total : 54 %</p> <p>Zone urbaine : 80 %</p> <p>Zone rurale : 10 %</p> <p>Niveau cible (2027)</p> <p>Total : 90 %</p> <p>Zone urbaine : 95 %</p> <p>Zone rurale : 40 %</p>	<p>Source (1.4a et b) : Rapport sur la stratégie en matière d'électrification</p> <p>Fréquence : Annuelle</p> <p>Responsable : Ministère de l'énergie et du pétrole</p>	<p>Indicateur 1.2.1 (cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources 1.2.1). Mesure dans laquelle le pays a mis en place des mesures de politique générale et dispose de capacités institutionnelles visant à améliorer l'accès aux systèmes de protection sociale pour les femmes, les pauvres des villes, les pauvres en milieu rural, les personnes handicapées et les travailleurs du secteur informel</p> <p>Niveau de référence : 1 (2022)</p> <p>Niveau cible : 3 (2027)</p> <p>Source : ANSADE</p> <p>Fréquence : Annuelle</p> <p>Indicateur 1.2.2 (cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources 1.3.2). Nombre d'acteurs économiques ayant accès au financement grâce aux facilités du PNUD</p> <p>Niveau de référence : 164 (2022)</p> <p>Niveau cible : 500 (2027)</p> <p>Source : Rapport de l'APIM</p> <p>Fréquence : Annuelle</p>		
<p>Indicateur 1.4.b. Part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie</p> <p>Niveau de référence (2020) : 20 %</p> <p>Niveau cible (2027) : 35 %</p>		<p>Indicateur 1.2.3 Nombre de femmes bénéficiant des systèmes de protection sociale</p> <p>Niveau de référence : 2 700 (2022)</p> <p>Niveau cible : 2 700 (2027)</p> <p>Source : ANSADE</p> <p>Fréquence : Annuelle</p> <p>Réalisation 1.3. Les communautés vulnérables résistent à de multiples chocs, notamment les conséquences des changements climatiques et le risque de conflit.</p> <p>Indicateur 1.3.1 Nombre de municipalités ayant mis en place au moins une initiative d'adaptation et de résilience face aux changements climatiques et aux risques de catastrophe</p> <p>Niveau de référence : 4 (2022)</p>		

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (dollars des États-Unis)
		<p>Niveau cible : 10 (2027) Source : Ministère de l'environnement et du développement durable (MEDD) Fréquence : Annuelle Indicateur 1.3.2 (cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources 3.1.2). Mesure dans laquelle le pays dispose de mesures d'alerte rapide et de préparation pour gérer l'impact des conflits, catastrophes, pandémies et autres bouleversements (0-4) Niveau de référence : 1 (2022) Niveau cible : 3 (2027) Source : MEDD Fréquence : Annuelle Réalisation 1.4. Les communautés vulnérables des zones rurales bénéficient de sources d'énergie en mini-réseaux Indicateur 1.4.1 Nombre d'instruments élaborés pour promouvoir l'accès durable aux mini-réseaux d'énergie Niveau de référence : 1 (2022) Niveau cible : 3 (2027) Source : Ministère du pétrole, des mines et de l'énergie (MPME) Fréquence : Annuelle Indicateur 1.4.2 (cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources 5.1.1). Nombre de personnes, ventilées par sexe, qui ont accès à un mini-réseau d'énergie dans les zones rurales Niveau de référence : 0 (2022) Total : 0 Femmes : 0 Hommes : 0 Niveau cible : (2027) Total : 300 000 Femmes : 165 000 Hommes : 135 000 Source : MPME Fréquence : Annuelle</p>		

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (dollars des États-Unis)
<p>Priorité ou objectif du pays : SCAPP 2021-2030 et son plan d'action 2021-2025, priorité stratégique 3. Renforcer la gouvernance sous tous ses aspects (ODD 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16 et 17)</p>				
<p>Réalisation 2 faisant intervenir le PNUD : D'ici à 2027, la population mauritanienne, en particulier les personnes les plus vulnérables, jouit de tous ses droits, dans un environnement sûr, pacifique et respectueux de l'environnement.</p>				
<p>Réalisation 2 correspondante du plan stratégique (2022-2025) : Ne laisser personne de côté, une approche fondée sur les droits de l'homme axée sur l'autonomisation et le développement humains</p>				
<p>Indicateur 2.1. Indice Ibrahim de la Gouvernance en Afrique (IIAG) Niveau de référence (2021) : 43,1/100 Niveau cible (2027) : 50 % (+) Source : Rapport de l'IIAG</p>	<p>Source (2.1 et 2.2) : Rapport de l'IAAG Fréquence : Tous les 2 ans Responsable : Fondation Mo Ibrahim</p>	<p>Réalisation 2.1 : Les institutions gouvernementales nationales et locales ont la capacité d'assurer une planification participative ouverte à tous, une gestion des risques et de la vulnérabilité, une coordination, une analyse prospective, ainsi qu'un contrôle de l'exécution fondé sur des données probantes et respectueux des droits Indicateur 2.1.1 Existence d'un cadre de gouvernance et de contrôle de l'évaluation de la Stratégie pour une croissance régionale accélérée et une prospérité partagée (SCRAPP) Niveau de référence : Non (2022) Niveau cible : Oui (2027) Source : Rapport de pilotage SCAPP/Ministère des affaires économiques et de la promotion des secteurs productifs (MAEPSP)/Ministère de l'intérieur et de la décentralisation Fréquence : Annuelle Indicateur 2.1.2 Existence d'outils statistiques innovants pour l'aide à la décision aux niveaux a) central et b) décentralisé, qui intègrent la ventilation par sexe et les facteurs de vulnérabilité Niveau de référence : (2021) a) Non b) Non Niveau cible : (2027) a) Oui b) Oui</p>	<p>Ministères de la justice, de l'intérieur et de la transformation numérique Association des maires VNU, HCDH, ONUDC ONU-Femmes, FNUAP Banque mondiale, BAsD, FMI Union européenne, Espagne, Ministère fédéral allemand de la coopération économique et du développement, AFD, USAID</p>	<p>Ressources ordinaires : 3 335,92 Autres ressources : 28 999,64</p>
<p>Indicateur 2.2. Score pour la catégorie « Sécurité et état de droit » Niveau de référence (2021) : 39,8 % Niveau cible (2027) : 45 % Source : Rapport de l'IIAG</p>	<p>Source : Enquête permanente sur les conditions de vie des ménages (EPCV) Fréquence : Tous les 4 ans</p>	<p>Indicateur 2.2. Coefficient de Gini Niveau de référence 5 : 32 % en 2019 Source : ANSADE Fréquence : Annuelle Indicateur 2.1.3 Nombre de municipalités disposant de plans de développement local tenant compte des risques de catastrophes et des changements climatiques Niveau de référence : 0 (2022) Niveau cible : 5 (2027) Source : Ministère de l'intérieur</p>	<p>Communautés économiques de l'Union internationale des télécommunications Estonie, Jordanie, Malaisie, Maroc, Norvège, Qatar, Rwanda, Sénégal, Türkiye Organisations de la société civile, universités, fondations, secteur privé</p>	
<p>Indicateur 2.3. Part du quintile 1 (20 % les plus pauvres) dans les dépenses totales Niveau de référence : 7,9 % en 2019 Niveau cible : À définir</p>	<p>Responsable : ANSADE Source (2.3 et 2.4) : EPCV Fréquence : Tous les 4 ans</p>			

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (dollars des États-Unis)
<p>Indicateur 2.4. Part du quintile 5 (20 % les plus riches) dans les dépenses totales</p> <p>Niveau de référence : 39,7 % en 2019</p> <p>Niveau cible : À définir</p>	<p>Responsable : ANSADE</p> <p>Source : Rapport annuel de Transparency International</p> <p>Fréquence : Annuelle</p>	<p>Fréquence : Annuelle</p> <p>Indicateur 2.1.4 (cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources 3.1.2). Nombre de communes disposant de mesures d'alerte rapide et de préparation pour gérer l'impact des conflits, des catastrophes, des pandémies et d'autres chocs</p> <p>Niveau de référence : 4 (2022)</p> <p>Niveau cible : 10 (2027)</p> <p>Source : Rapport sur la Stratégie nationale de décentralisation et de développement local</p>		
<p>Indicateur 2.5.a. Indice de perception de la corruption</p> <p>Niveau de référence : 29/100 en 2020 (classé 134^e sur 154 pays)</p> <p>Niveau cible (2027) : 25/100</p>	<p>Responsable : Transparency International</p> <p>Source : Rapports d'élections</p> <p>Fréquence : Cycle électoral</p>	<p>Fréquence : Annuelle</p> <p>Réalisation 2.2. Les institutions nationales et les gouvernements locaux disposent des capacités techniques et opérationnelles et des mécanismes participatifs nécessaires pour fournir des services publics locaux qui sont transparents, proposent un accès équitable et inclusif, et sont durables sur le plan environnemental et respectueux des droits de l'homme.</p>		
<p>Indicateur 2.5.b. 30 % des sièges aux élections nationales, régionales et locales sont occupés par des femmes et des jeunes</p> <p>Niveau de référence (2019) : 20 %</p> <p>Niveau cible : 30 %</p>	<p>Responsable : Commission électorale nationale indépendante</p> <p>Fréquence : Cycle électoral</p>	<p>Indicateur 2.2.1 Nombre d'instances régionales et locales multipartites disponibles pour la coordination et le suivi des SCRAPP</p> <p>Niveau de référence : 1 (2022)</p> <p>Niveau cible : 6 (2027)</p> <p>Source : Rapport de mise en œuvre de la SCAPP</p> <p>Fréquence : Annuelle</p> <p>Indicateur 2.2.2 Nombre de mécanismes de justice de proximité mis à disposition des femmes et des pauvres</p> <p>Niveau de référence : 1 (2022)</p> <p>Niveau cible : 4 (2027)</p> <p>Source : ANSADE</p> <p>Fréquence : Annuelle</p> <p>Indicateur 2.2.3 Nombre de solutions numériques pour l'accélération et le contrôle de la qualité des services publics élaborés</p> <p>Niveau de référence : 0 (2022)</p> <p>Niveau cible : 3 (2027)</p> <p>Source : Ministère de la transformation numérique</p> <p>Fréquence : Annuelle</p> <p>Indicateur 2.2.4 (cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources 2.1.1). Nombre de mécanismes de transparence et de responsabilité publique disponibles aux niveaux national et local</p>		

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (dollars des États-Unis)
		<p>Niveau de référence national : 1 (2022) local : 3 (2022)</p> <p>Niveau cible national : 3 (2027) local : 5 (2027)</p> <p>Source : Rapport de mise en œuvre de la SCAPP</p> <p>Fréquence : Annuelle</p> <p>Indicateur 2.2.5 Existence d'un mécanisme de promotion de l'innovation</p> <p>Niveau de référence : Non (2022) Niveau cible : Oui (2027) Source : Ministère de la transformation numérique</p> <p>Fréquence : Annuelle</p> <p>Réalisation 2.3. Les communautés ciblées disposent de mécanismes de responsabilité et de participation à l'action publique, y compris aux élections, à la prévention et à la gestion des conflits communautaires, à la planification et à l'établissement participatif du budget d'un point de vue de la sécurité humaine et environnementale.</p> <p>Indicateur 2.3.1 Nombre de mécanismes opérationnels en place pour la promotion du volontariat et d'autres moyens de participation citoyenne inclusive des femmes et des jeunes</p> <p>Niveau de référence : 2 (2022) Niveau cible : 5 (2027)</p> <p>Source : Rapport du Commissariat aux droits de l'homme, à l'action humanitaire et aux relations avec la société civile (CDHAHRACS)</p> <p>Fréquence : Annuelle</p> <p>Indicateur 2.3.2 (cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources 2.3.2). Nombre de nouvelles mesures qui améliorent l'agilité et la réactivité des institutions de gouvernance locale pour a) la fourniture des services de base et b) la prévention des crises</p> <p>Niveau de référence (2022) a) 0 b) 2</p> <p>Niveau cible (2027) a) : 2 b) : 4</p>		

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (dollars des États-Unis)
		<p>Source : Rapport du CDHAHRACS</p> <p>Fréquence : Annuelle</p> <p>Indicateur 2.3.3 Nombre de mécanismes opérationnels de contrôle citoyen impliquant des jeunes et au moins 50 % de femmes</p> <p>Niveau de référence : 0 (2022)</p> <p>Niveau cible : 3 (2027)</p> <p>Source : Rapport du CDHAHRACS</p> <p>Fréquence : Annuelle</p> <p>Indicateur 2.3.4 Existence d'une plateforme nationale de dialogue citoyen pour la transparence dans les industries extractives.</p> <p>Niveau de référence : Non (2022)</p> <p>Niveau cible : Oui (2027)</p> <p>Source : Rapport du MPME</p> <p>Fréquence : Annuelle</p> <p>Réalisation 2.4. Le cadre institutionnel de l'égalité des sexes est renforcé afin de promouvoir l'autonomisation et l'inclusion des femmes.</p> <p>Indicateur 2.4.1 (cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources 6.1.1). Des outils stratégiques visant à promouvoir l'égalité des sexes sont élaborés.</p> <p>Niveau de référence : 1 (2022)</p> <p>Niveau cible : 3 (2027)</p> <p>Source : Direction de la famille, de la promotion féminine et du genre</p> <p>Fréquence : Annuelle</p> <p>Indicateur 2.4.2 Nombre d'unités sectorielles chargées des questions de genre disposant de moyens pour promouvoir l'égalité femmes-hommes.</p> <p>Niveau de référence : 0 (2022)</p> <p>Niveau cible : 15 (2027)</p> <p>Source : Direction de la famille, de la promotion féminine et du genre</p> <p>Fréquence : Annuelle</p> <p>Indicateur 2.4.3 (cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources 6.2.2). Existence d'un réseau national d'associations de femmes pour promouvoir l'égalité des sexes.</p> <p>Niveau de référence : Non (2022)</p> <p>Niveau cible : Oui (2027)</p>		

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (dollars des États-Unis)
		<p>Source : Direction de la famille, de la promotion féminine et du genre</p> <p>Fréquence : Annuelle</p> <p>Indicateur 2.4.4 Un guichet unique pour les services d'autonomisation des femmes est disponible</p> <p>Niveau de référence : Non (2022)</p> <p>Niveau cible : Oui (2027)</p> <p>Source : Direction de la famille, de la promotion féminine et du genre</p> <p>Fréquence : Annuelle</p>		